

VOS LIENS UTILES

MON COMPTE PARTENAIRE



✶ **Cet extranet** est un espace sécurisé, accessible sur le site caf.fr via la rubrique « Professionnels », qui permet aux partenaires de la Caf de bénéficier de services en ligne avec un mot de passe et un identifiant.

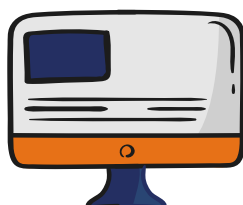
Mon Compte Partenaire constitue le point d'entrée à un ensemble de services :

- CDAP (consultation du dossier allocataire par le partenaire)
- L'espace bailleur
- L'espace tuteur

RAPPEL : Les codes de connexion à Mon Compte Partenaires sont individuels et ne doivent en aucun cas être partagés avec un tiers sous peine de voir le conventionnement de votre structure remis en cause.

FOCUS SUR CDAP

Le premier service en ligne intégré à Mon Compte Partenaire est **CDAP (consultation du dossier allocataire par le partenaire)** qui permet à certains professionnels identifiés de consulter des données allocataire.



CONNEXION

Identifiant ou adresse mail

✖ Champ obligatoire

Problème de connexion

Mot de passe

Mot de passe oublié

Me connecter

Pour savoir comment sont traitées vos données personnelles, consultez la page "Informatique et libertés".

INFORMATION EXCEPTIONNELLE

+ Alerte dysfonctionnement

SÉCURITÉ

+ Accès à Mon Compte Partenaire

+ Ne partagez jamais votre identifiant et votre mot de passe

Quel partenaire peut bénéficier d'un accès CDAP à Mon Compte Partenaire ?

L'accès à CDAP est réglementé et le niveau d'information en libre consultation varie selon le profil d'habilitation délivré par nos services. Exemples à retrouver [ici](#).

Nous vous invitons à nous contacter directement pour faire une demande d'habilitations à l'adresse mail suivante : mon-compte-partenaire@caf37.caf.fr.



- Via **Votre Compte CDAP**, lors de la consultation d'un compte allocataire. Vous pouvez nous écrire via la messagerie dédiée. [Veuillez suivre la démarche suivante.](#)

- Via **la ligne partenaires** accessible au **02 47 31 89 32** du mardi au vendredi de 08h30 à 11h30. Attention : nécessité de disposer d'un profil CDAP.



- **Pour tout transfert de document allocataire**, nous vous incitons à transmettre les documents via le compte de l'allocataire. [Veuillez suivre la démarche suivante.](#)



CDAP – Espace professionnel individuel :

Rappel : les codes de connexion à Mon Compte Partenaires sont individuels et ne doivent en aucun cas être partagés avec un tiers sous peine de voir le conventionnement de votre structure remis en cause.

FOCUS SUR L'ESPACE TUTEUR MORAL

Cet espace permet aux utilisateurs habilités de consulter le dossier de l'allocataire protégé dans le cadre de leur activité professionnelle. Il est proposé par la Caf auprès des tuteurs moraux, quelle que soit la mesure de protection.

CAF.FR : espace tuteur moral



Les tuteurs peuvent :

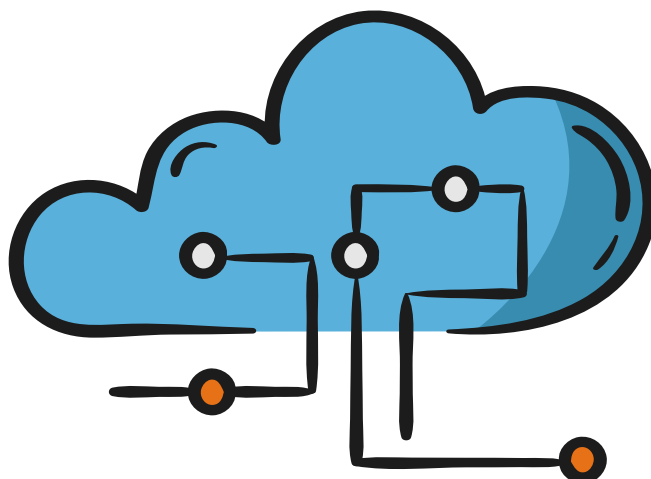
- rechercher un protégé ;
- ajouter un protégé ;
- transmettre des pièces justificatives associées à la mesure de tutelle (renouvellement de jugement, nouvelle mesure, Rib) ;
- accéder et consulter le dossier du protégé ;
- réaliser des démarches en ligne.

En fonction de la mesure de protection, le tuteur peut effectuer les démarches en ligne pour le compte du protégé depuis Mon Compte allocataire.

Des services en ligne

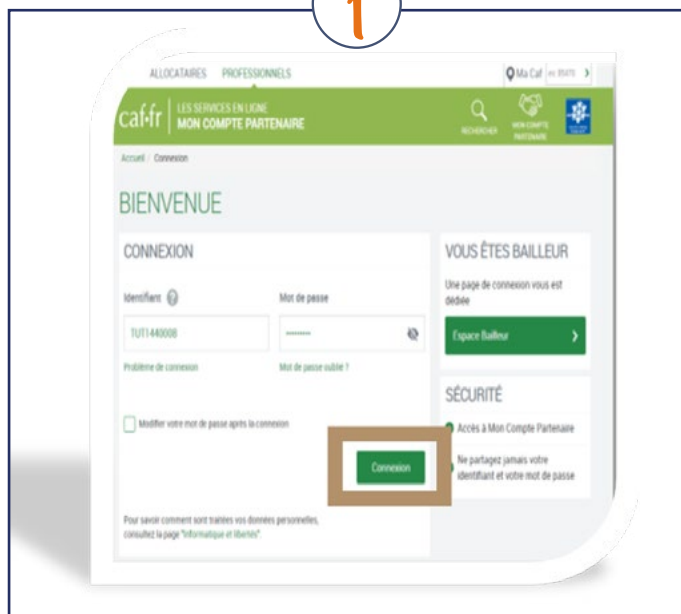
Grâce à ce service, depuis le dossier de son protégé, le tuteur pour lequel la mesure de protection le permet, pourra réaliser des démarches en lignes pour le compte de son protégé :

- tout changement de situation ;
- déclarer les ressources annuelles ;
- déclarer les ressources trimestrielles pour l'allocation adulte handicapé, le Revenu de solidarité active et la Prime d'activité ;
- ...

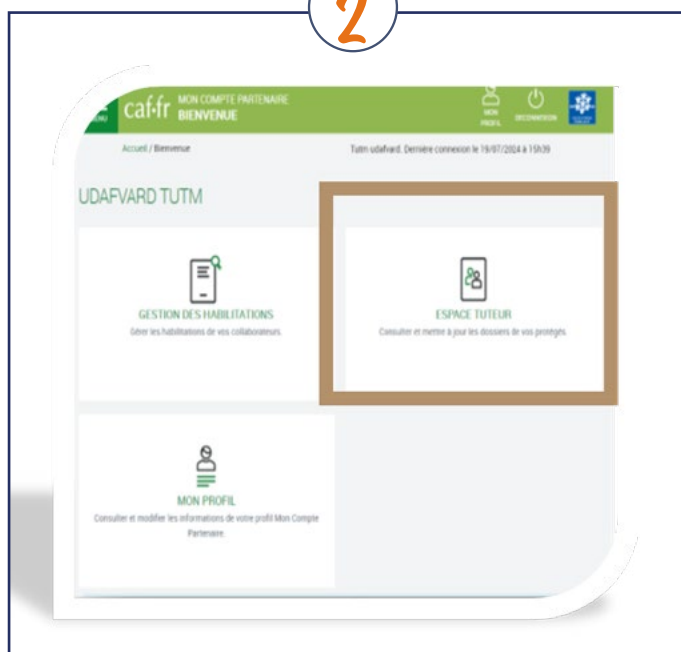


Trois étapes pour se connecter

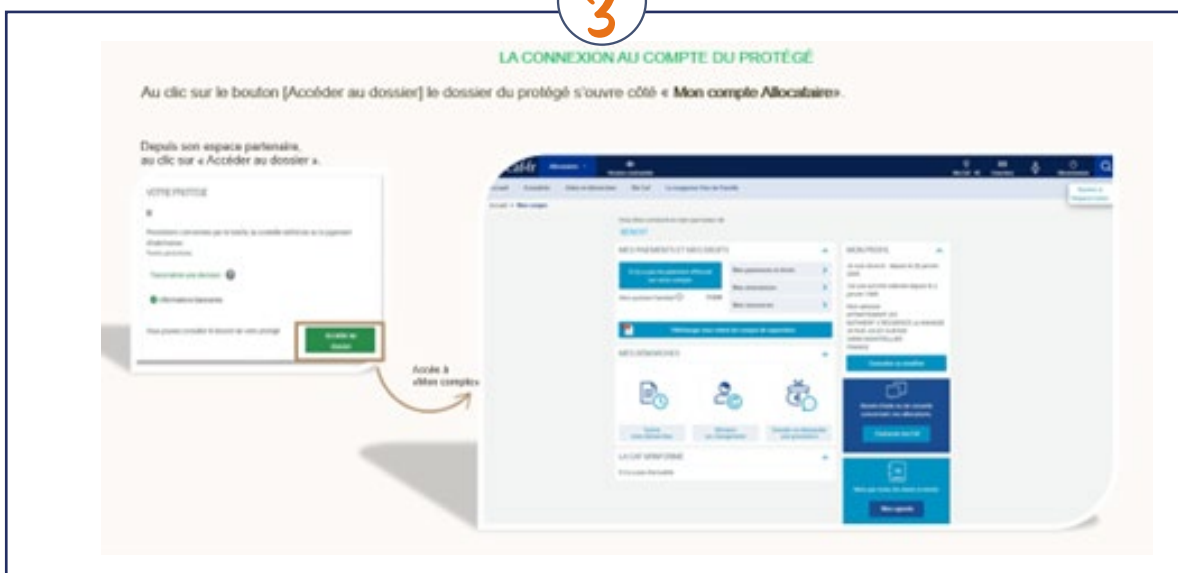
1



2



3



LE CARNET D'ADRESSES NUMÉRIQUES



LIEN UTILES POUR LES PARTENAIRES	LIEN UTILES POUR LES USAGERS	LIEN UTILES POUR LES USAGERS ET PARTENAIRES
Vous accompagnez un usager qui a une question sur son dossier : • vous pouvez orienter l'utilisateur pour envoyer un message ou prendre rdv via son compte caf.fr Tout savoir sur les prestations familiales et sociales ainsi que les barèmes appliqués : • Accompagnement des allocataires Délais de traitement : • Situations d'urgence : Traitement entre 48h et une semaine sur sollicitation. Concerne les situations d'utilisateurs bénéficiaires de minima sociaux et situations sans versement de prestation depuis plus de 3 mois. • Pour consulter nos délais de traitement Pour être tenus informés de nos actualités : ayez le réflexe ! • caf.fr (pages locales) • caf.fr (pages nationales) • Notre site partenaires 37 • Notre compte LinkedIn • Les essentiels • Pour s'abonner à la newsletter Offre de formations pour les professionnels / partenaires : • Se Former	• Retrouvez toutes nos fiches pratiques qui vous guident pas à pas sur le caf.fr ou sur l'appli mobile Caf - Mon Compte : Besoin d'aide pour nos services en ligne ? • Transmettre un document • La chaîne Youtube de la Caf Touraine • Vos démarches avec la Caf Pour prendre des rendez-vous • Retrouver nos points d'accueil • Pour prendre un rendez-vous Pour obtenir des informations sur son dossier : • Contact par mail via le compte caf.fr • Contact via la plateforme téléphonique accessible au 32 30 de 9h à 16h du lundi au vendredi • Ligne dédiée à l'ARIPA (Agence de recouvrement des pensions alimentaires) au 32 38 accessible de 9h à 16h30 du lundi au vendredi.	• Guide des prestations 2026 • BD : « Objectif Zéro Galère » à destination des jeunes • Page dédiée « Arrivée d'un enfant » • Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS) • Pour les demandes de prêt : CAF - Je souhaite une aide à l'équipement • L'ARIPA : Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires • Vidéo sur l'Aripa : Vous êtes parent en situation de séparation ? • Aide à la parentalité : site parents-touraine 